



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 juin 2021

n° 070-21 C

Objet : RS - Composition de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

- date de convocation le 28 mai 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trois juin à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 57

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Max Joly

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen - Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Philippe Cordier - de James Hallay à Josette Rémy - de Martine Lambert à Brigitte Bochaton - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Alain Thieffinat à Corine Wolff - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska

- conseillers excusés : 13

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christian Gogny - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Serge Tichkiewitch - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 juin 2021

délibération n° 070-21 C

objet **RS - Composition de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

Christophe Pierretton, conseiller délégué chargé de l'aérodrome et de l'accessibilité, rappelle que conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Grand Chambéry, en tant qu'EPCI compétent en matière de transports ou d'aménagement de l'espace et regroupant plus de 5 000 habitants, a créé une Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Cette Commission est composée de trois collèges :

- un collège « élus »,
- un collège « associations » permettant la représentativité des divers handicaps (visuel, auditif, cognitif, mental et physique),
- et un collège « techniciens ».

Concernant le collège « techniciens », il est précisé que la direction de l'urbanisme et du développement local est chef de file en matière d'accessibilité et qu'elle assure, à ce titre, un rôle de transversalité et de coordination de l'ensemble des directions sur les questions d'accessibilité

Les directions concernées de manière opérationnelle et qui apportent leur technicité sont les directions des bâtiments communautaires, des voiries et des infrastructures, des grands équipements, de la mobilité, ainsi que la direction générale des services (concertation citoyenne) s'agissant de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Le président de Grand Chambéry, président de droit de la Commission, en a délégué la présidence au conseiller délégué chargé de l'aérodrome et de l'accessibilité.

Il est proposé de définir la composition de la Commission conformément au tableau ci-dessous. En application de l'article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales, il appartiendra au président de Grand Chambéry d'arrêter la liste des membres.

Collège « élus »	- Conseiller délégué de Grand Chambéry chargé de l'aérodrome et de l'accessibilité - Vice-président de Grand Chambéry chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville - Vice-président de Grand Chambéry chargé de la mobilité - Vice-président de Grand Chambéry chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures - Vice-président de Grand Chambéry chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs - Vice-président de Grand Chambéry chargé de l'emploi, de l'insertion et de la participation citoyenne - Les représentants des communes (un par commune) ayant installé une Commission communale d'accessibilité
Collège « associations »	- Association des Paralysés de France - Association Sésame Autisme Savoie - APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) - UNAFAM (Union Nationale des Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapés psychiques) - Espoir 73 - Association Accueil Savoie Handicap - Union Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées mentales

	- ADIS (Association Départementale pour l'Insertion des Sourds) - Association Valentin Haüy - Comité Départemental Handisport Savoie - Association Sportive et Solidaire pour Déficients Visuels - APEI (Association de Parents d'Enfants Inadaptés) - UDAPEI - Association l'Elan Chambérien - AFM - Téléthon - ANMCGA (Association Nationale des Maîtres de Chiens-Guides d'Aveugles) - FIDEV (Formation Insertion et réadaptation pour Déficients Visuels) - AFTC (Association des Familles de Traumatisés crâniens et cérébro-lésés) - Générations Mouvement Fédération de Savoie - Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural Cœur des Bauges - ADAMSPA (Association Départementale d'Action Médico-Sociale en faveur des Personnes Agées)
Collège « techniciens »	- Direction générale des services - Direction de l'urbanisme et du développement local - Direction des grands équipements - Direction de la mobilité - Direction des infrastructures et voiries d'agglomération - Direction des bâtiments communautaires - Représentants des services de l'Etat et des bailleurs sociaux - Maison départementale des personnes handicapées

Vu l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 025-08 C du Conseil communautaire du 14 février 2008 portant création de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **installe** la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées telle que décrite ci-dessus,

Article 2 : **précise** que la liste des membres de la Commission sera arrêtée par le président de Grand Chambéry.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 070-21 C

Objet de l'acte :	RS - Composition de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
Thème Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 3 - Designation de représentants 5 - Autres (dont SEM; Commissions...)
Date de l'acte :	10 juin 2021
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210610-lmc1H25491H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25491H1

Date de transmission en Préfecture :	10 juin 2021
Date de réception en Préfecture :	10 juin 2021
Période d'affichage :	du au